

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0098/PR/MHUEAT portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2000 de la Société Immobilière de Djibouti.

n° 2000-0098/PR/MHUEAT

Ministère

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Date de publication

13 février 2000

Numéro JO

n° 3 du 15/02/2000

Date du numéro

15 février 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La constitution du 15 septembre 1992**VU**La loi n°12/AN/1998 du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'États, des Sociétés d'Économie Mixte et des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial**VU**Le décret n°2000-0015/PR/MHUEAT portant approbation des nouveaux statuts de la Société Immobilière de Djibouti**VU**Le décret n°99-059/PRE/99 du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti et fixant leurs attributions**VU**Le décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des Sociétés d'État, des Sociétés d'Économie Mixte et des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial
VULe décret n°99-0117/PRE du 27 juillet 1999 portant rachat par l'État Djiboutien des parts détenues par l'AFD dans le Capital de la Société Immobilière de Djibouti**VU**L'arrêté n°11/EAP/PL/L du 08 août 1956 portant création de la Société Immobilière de Djibouti**VU**L'arrêté n°2000-0027/MHUEAT portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti**VU**La délibération n°3/SID/99 du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 01 février 2000

TEXTE INTÉGRAL**Article 1er**

Le budget prévisionnel de l'exercice 2000 de la Société Immobilière de Djibouti s'établit comme suit : Re-
cettes..... 315 054 840 FDDépenses..... 233 906 403 FDSoit un résultat
bénéficiaire de..... 81 148 437 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, exécuté et publié au Journal Officiel.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH